

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20250930-9	Séance du 30 septembre 2025 à 18h30 L'an deux mil vingt-cinq , le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 22 septembre 2025 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 1^{er} octobre 2025	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH. <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : - Pour : - Contre : - Abstention :

OBJET : FONDS VERT – AIDE AUX MAIRES BATISSEURS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme pour des opérations de logements sans étalement urbain.

L'objectif est de produire rapidement des logements, pour répondre aux besoins de développement du territoire et de logement des habitants à des prix abordables, sans consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Les modalités d'octroi privilégient des opérations vertueuses, au niveau des modes constructifs (respect obligatoire de la réglementation environnementale RE 2020 ou soutien aux opérations de transformations immobilières), optimisant ainsi l'utilisation de l'espace dans une logique de sobriété.

Les porteurs de projet éligibles sont toutes les communes présentant des besoins en logements ou nécessitant un soutien particulier pour la production de logements et notamment celles situées en zones rendues A, A bis et B1 du zonage « ABC » caractérisant la tension du marché locatif en fonction du déséquilibre entre l'offre et la demande de logements, ce qui est le cas de la ville de SELONCOURT.

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :

- Une aide socle de 1 000 € à 2 000 € par logement ;
- Un bonus de 1 000 € à 1 500 € par logement social ;
- Un bonus de 1 000 € à 1 500 € par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale.

Les différents bonus sont cumulables.

Concernant la commune de SELONCOURT, trois programmes de création de logements pourraient être éligibles dans le cadre de ce dispositif :

- 46 rue d'Audincourt : projet Nexity de 25 logements sociaux ;
- 50 Rue d'Audincourt : projet Néolia de 6 logements sociaux ;
- 22 rue des Vignottes : projet Welcome Habitat 12 logements dont 6 logements intermédiaires.

Les programmes 46 et 50 rue d'Audincourt peuvent prétendre aux bonus « Logement social » et « Exemplarité énergétique ou Environnementale ».

L'aide prévisionnelle est estimée à **106 700 €**.

La commission urbanisme réunie le 04 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature au Fonds Vert « Aide aux Maires Bâisseurs 2025 » pour le financement d'opérations de logements éligibles au dispositif et à signer tous les documents

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que les programmes proposés répondent aux critères de l'aide définie dans le cadre du Fonds Vert, « Aide aux Maires Bâisseurs » décidée par l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour cette aide financière au titre du Fonds Vert,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**